

**Acte modificatif n°2 relatif au marché public de maîtrise  
d'œuvre pour l'aménagement d'une voie piétonne  
à Neuilly-Plaisance**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le marché public n°202326 de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie piétonne à Neuilly-Plaisance,

**Considérant** les travaux supplémentaires portant sur la modification des prestations en limite séparative avec la parcelle du 13 rue du Général de Gaulle,

**Considérant** l'augmentation de la durée prévisionnelle du chantier de deux mois supplémentaires,

**Considérant** la nécessité d'augmenter la rémunération du maître d'œuvre, la société VIA Architectes, sise 124 rue La Fayette à Paris (75010), pour les raisons susmentionnées,

**Considérant** le projet d'acte modificatif n°2 du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie piétonne à Neuilly-Plaisance,

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire  
Acte publié le 07/07/2025

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20250707-DM-CAM2025197-CC  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Article 1 :** De procéder à la signature de l'acte modificatif n°2 portant sur le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie piétonne à Neuilly-Plaisance avec la société VIA Architectes sise 124 rue La Fayette à Paris (75010), représentée par Monsieur Fort, cogérant.

**Article 2 :** Le montant de l'acte modificatif n°2 s'élève à 16 382,48 € HT soit 19 658,98 € TTC et porte le montant du marché, incluant cet acte modificatif n°2 :

- à 65 867,06 € HT soit 79 040,47 € TTC pour la tranche ferme,
- à 27 096,82 € HT soit 32 516,18 € TTC pour la tranche conditionnelle,
- soit un total des deux tranches de 92 963,88 € HT soit 111 556,66 € TTC.

**Article 3 :** Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 4 :** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 07 juillet 2025



**Christian DEMUYNCK**

**Maire**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire  
Acte publié le 07/07/2025

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20250707-DM-CAM2025197-CC  
Date de télétransmission : 07/07/2025  
Date de réception préfecture : 07/07/2025